

**REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO  
SOCIETE CIVILE / FORCES VIVES**

**RAPPORT SYNTHESE DE L'ATELIER NATIONAL  
DE LA SOCIETE CIVILE SUR LA REFORME DE LA POLICE  
NATIONALE CONGOLAISE**

**CENTRE NGANDA  
KINSHASA**

## **0. INTRODUCTION**

Du Lundi 19 au Jeudi 22 Novembre 2007, se sont tenus au Centre Catholique NGANDA de Kinshasa les travaux de l'Atelier National de la Société Civile/Forces Vives de la République Démocratique du Congo sur la Réforme de la Police Nationale Congolaise.

La cérémonie d'ouverture des présentes assises a été marquée par les allocutions de circonstance du Secrétaire Exécutif National de la Société Civile et du Représentant d' IDASA ainsi que par le mot d'ouverture de Monsieur l'Inspecteur de la Police de la Ville Province de Kinshasa, Représentant du Ministre d'Etat Chargé de l'Intérieur, Décentralisation et Sécurité.

Soixante participants dont les noms sont repris en annexe, ont pris part à ces travaux, notamment trois délégués de chacune des Provinces du pays.

## **I.OBJECTIFS**

Les travaux de l'Atelier National de la Société Civile/Forces Vives de la République Démocratique du Congo sur la Réforme de la Police avaient pour objectifs majeurs :

- Informer les acteurs majeurs de la Société Civile sur les options de la Réforme de la Police Nationale Congolaise ainsi que sur le projet de loi organique sur la Police Nationale Congolaise ;
- Examiner et adopter le texte de la Vision de la Société Civile sur la Police Nationale Congolaise et les mécanismes de collaboration entre la Police Nationale Congolaise et la Société Civile ;
- Adopter les axes des actions à mener par la Société Civile, pour la transformation de la Police Nationale Congolaise.

## **II. DU DEROULEMENT DES TRAVAUX**

## A. Des modules développés et échanges subséquents

Plusieurs modules ont été développés en vue de permettre à tous les participants, présents aux assises, de s'imprégner des idées forces de la réforme, de manière à permettre l'examen et l'adoption de différents projets de textes et outils par des personnes préalablement outillées en la matière.

Les exposés auxquels les Participants ont eu droit étaient présentés par des experts tant nationaux qu'internationaux, parmi lesquels nous pouvons épinglez la présence remarquable de l'Inspecteur de la Police de la Ville Province de Kinshasa et de Son Excellence l'Ambassadeur de l'Afrique du Sud en République Démocratique du Congo.

Au regard de leur teneur, les modules présentés se classent en quatre catégories, à savoir :

- Ceux axés sur la question des Relations Police-Population animés par Mesdames Betty MWEYA et Anne Marie MUKWAYANZO ainsi que Maître LOOCHI ;
- Ceux en rapport avec les questions de la Réforme, animés par le Pasteur MADIFUTA, l'Inspecteur de la Police de la Ville Province de Kinshasa, Madame Anaia BEWA ainsi que le Chef des Travaux Ildefonse TSHINYAMA ;
- Ceux portant sur le cadre juridique et réglementaire de la Réforme, animés par Maître Irène ESAMBO et Madame Anaia BEWA ;
- Ceux relatifs aux expériences de réforme de la Police dans d'autres pays post conflit, animés par Son Excellence l'Ambassadeur de l'Afrique du Sud en République Démocratique du Congo et Madame Janine RAUCH, d'Idasa

Les textes de différents modules présentés, ainsi que les Rapports journaliers, sont repris en Annexe du présent Rapport.

## **B. Des panels provinciaux**

En vue de mettre à la disposition des participants les informations relatives à la relation Police-Population telles qu'elles se présentent sur l'ensemble du territoire national, les participants ont auditionné un délégué de chaque province sur cette question.

Il se dégage de l'ensemble des allocutions, un tableau généralement sombre de la relation Police-Population dans nos Provinces.

## **C. Des groupes thématiques**

Forts de toutes les informations recueillies à la faveur des échanges engagés et à la suite des modules développés et des expériences partagées, les Participants ont été conviés à cogiter dans les groupes thématiques, en vue de l'examen et adoption d'une part, du projet de Vision de la Société Civile sur la Réforme de la Police et d'autre part, des recommandations y afférentes.

Au terme de la restitution en plénière, des travaux par les différents Groupes thématiques et à la faveur des amendements et autres enrichissements formulés, le texte de la Vision de la Société Civile de la République Démocratique du Congo sur la Réforme de la Police a été adopté. Sa teneur est présentée dans les lignes qui suivent.

## **III. RECOMMANDATIONS POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA REFORME**

Au terme de leurs travaux, les participants ont formulé des recommandations appropriées pour la mise en œuvre de la Réforme de la police, recommandations parmi lesquelles nous pouvons retenir :

### **A. Au sujet du cadre réglementaire**

- Initier des avant-projets de la loi à proposer au Gouvernement ;

- Accélérer la rédaction des mesures d'application de la loi organique sur la Décentralisation ;

#### **B. Au sujet de la formation des policiers**

- Mener un plaidoyer pour la création des écoles et académies de la Police ;
- Assurer la formation des policiers en français et dans les langues nationales ;
- Informer les populations sur les infractions, sur les droits et devoirs des citoyens (nes) et du policier ;
- Informer et former les policiers en droits de l'homme ;

#### **C. Au sujet de l'éducation civique de la population**

- Ce programme est à développer avec la Police ;

#### **D. Au sujet des relations police-population**

- Organisation des campagnes synchronisées de sensibilisation des Policiers et des populations ;
- Organisation des tribunes d'expression populaire entre la population et la police à tous les niveaux du commandement de la Police ;

#### **E. Au sujet de la promotion des droits humains et de la femme ;**

- Mener un plaidoyer pour la révision des critères de recrutement des Policiers ;
- Mener une campagne de vulgarisation des lois et textes par voie des médias et des activités culturelles ;

#### **F. Au sujet du suivi et contrôle de la Réforme ;**

- Organiser des visites et campagnes d'information pour la prise en compte de la Vision de la Société Civile sur la Réforme de la Police ;

- Introduire un cahier des charges auprès des instances de la Police pour garantir la poursuite de la Réforme.

Telles sont les grandes lignes des conclusions des travaux de l'Atelier National sur la Réforme de la Police, travaux dont les détails sont repris dans les rapports journaliers en annexe.

Je vous remercie.

Anaia BEWA.

**COR, Consulting & Communication**

## **VISION DE LA SOCIETE CIVILE SUR LA POLICE NATIONALE DE LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO**

### **Préambule**

Nous, Société Civile, Forces Vives de la République Démocratique du Congo, consciente de la place que nous occupons dans la communauté nationale et du rôle qu'elle attend de nous dans le processus de la ré-fondation de l'Etat, spécifiquement à travers la réforme de la Police dans notre Pays, affirmons notre ferme détermination à collaborer avec les Instances législatives, exécutives, judiciaires et internationales dans la concrétisation de cette réforme, conformément aux prescrits de la Constitution, aux lois de la République et aux normes régionales et internationales qui fondent une Police citoyenne dans un Etat démocratique, respectueux des droits humains.

## **1. De la définition de la nouvelle Police**

Nous voulons une Police qui soit :

- Un service public, civil, apolitique, républicain et professionnel, accessible, à l'écoute et proche de la population, unique, soumis à l'autorité civile, respectueux des droits humains fondamentaux et soumis aux lois de la République, aux normes régionales et internationales ;
- Un service régi par les principes de transparence et de bonne gouvernance.

## **2. Des missions de la Police**

Les missions impératives que nous attendons de cette Police, sont :

- Assurer la protection et la sécurité des personnes, des biens, ainsi que des droits humains;
- Assurer la paix et la sécurité publiques ;
- Assurer la sécurité des Institutions publiques et des ressources de l'Etat ;
- Contribuer au renforcement de la « sécurisation humaine » ;
- Etre un auxiliaire efficace de la Justice et de l'Administration dans la prévention, la détection et la répression des infractions ainsi que de leurs auteurs ;
- Collaborer avec la population locale, afin de répondre à ses besoins et aspirations sécuritaires, conformément à la loi ;
- Encadrer et apporter assistance à la population en cas de désastres et calamités naturelles (incendies, inondations, tremblements de terre et situations troubles, etc....) ;
- Le cas échéant, maintenir et rétablir l'ordre et la tranquillité publics.

### 3. Du profil de la Police

Afin de mieux accomplir ses missions, la Police doit être :

- Une Police de vocation ;
- Une Police impartiale et qui intériorise les valeurs républicaines, les défend et les pratique dans l'exercice de ses missions ;
- Une police respectueuse et protectrice de la femme ;
- Une Police attentive aux personnes vulnérables (enfants, personnes vivant avec handicap, les personnes du troisième âge,...);
- Une Police exempte de tracasseries et de harcèlement, en particulier envers les femmes et les enfants ;
- Une Police républicaine dans sa configuration et dans la réalisation de ses missions ;
- Une Police professionnelle et efficace par ses compétences et performance ;
- Une Police recrutée sur base des compétences, aptitudes éprouvées et des critères moraux ;
- Une Police totalement démilitarisée de par ses attributs, ses grades, ses pratiques et intégrant la culture citoyenne et républicaine ;
- Une Police redevable devant la loi, les règles disciplinaires internes, les Pouvoirs publics et la population pour ses actes et abus ;
- Une Police proche et en osmose avec les populations locales;
- Une Police rassurante, cultivant le sens de l'honneur en tout temps (pendant et hors service) ;
- Une Police entretenant des relations de confiance avec la population.

### 4. Des droits de la Police

En contrepartie des missions attendues de la Police, celle-ci a :

- Droit à un statut (recrutement, avancement en grade, plan de carrière, formation, rémunération, avantages sociaux et retraite) qui prenne en compte la pénibilité de ses missions ;
- Droit aux conditions de travail garantissant l'efficacité et la performance ;
- Droit à un équipement approprié en vue d'accomplir ses missions ;
- Droit à la jouissance des droits fondamentaux prévus par la Constitution, tel que le droit syndical.

## **5. Obligations du Parlement, du Gouvernement, de la Société civile et des Partenaires internationaux**

Pour la pleine réussite de cette réforme, les obligations de chacun de ces acteurs sont :

### **5.1. Du Parlement**

- S'impliquer dans le processus de réforme de la Police de façon effective, initier et adopter des lois devant régir la Police et qui prennent en compte :
  - la réforme globale du système de sécurité (Armée, Services de renseignement et Justice) ;
  - les autres réformes en cours dans le pays, dont notamment la Décentralisation ;
  - les exigences de la transparence et de la bonne gouvernance ;
  - les cadres normatifs définis par le Système des Nations Unies et l'Union africaine, relatifs au code de conduite de différents organes du secteur sécuritaire ;
- Exercer son pouvoir de contrôle et de sanction sur les organes du secteur de sécurité ;

### **5.2. Du Gouvernement**

- Elaboration et mise en place du cadre réglementaire devant régir la Police et qui tienne compte des exigences de l'Etat de droit, de la logique de la décentralisation et des contraintes qu'impose la globalisation;
- Octroi d'un budget réaliste et garantissant aussi bien l'efficacité, l'efficacité des services attendus de la Police que des conditions de vie décentes de ses agents ;
- Définir clairement les règles de gestion, d'audit, de contrôle et de sanctions;
- Favoriser la promotion de la femme, notamment par la discrimination positive.

### **5.3. De la Société Civile**

- Eduquer la population sur les droits et devoirs du citoyen, ainsi que ceux du policier ;

- De par son rôle de définition des situations et de contre-pouvoir, la Société Civile s'engage à s'investir pleinement dans le **suivi et le contrôle** de la réforme de la Police ;
- Sensibiliser toute la population congolaise, sur les enjeux de la réforme de la Police .

#### **5.4. Des Partenaires internationaux**

- Accompagner les efforts de tous les acteurs, parties prenantes de la réforme (Parlement, Gouvernement, Société civile et Police) ;
- Poursuivre leurs engagements financier et technique, dans le respect de la Vision de cette réforme, telle que déclinée dans le présent Document.

#### **6. De l'engagement de la Société Civile**

La Société civile s'engage à respecter et à faire appliquer cette **Vision** par tous ses membres et Partenaires, tout au long du processus de la réforme, pour une Police nouvelle en République Démocratique du Congo.

Ainsi fait à Kinshasa, le 21 Novembre 2007.